

**PROCÈS-VERBAL n° 34 : réunion (hybride) du
Groupe de travail sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN)**

Mardi 15 mars 2022

Vidéoconférence depuis le

 Novotel Madrid Center (Calle de O'Donnell, 53, 28009 Madrid, Espagne)

Durée : 2 heures | de 14 h à 16 h (heure locale)

Introduction. Nature de la réunion

Le Groupe de travail sur la Pêche Illégale, Non déclarée et Non réglementée (INN) du Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques (CCRUP) s'est réuni en session hybride depuis le *Novotel Madrid Center*, au moyen de la plateforme *Zoom*, avec interprétation simultanée en portugais, espagnol et français, à quatorze heures, heure locale, le quinze (15) mars (2022) deux mille vingt-deux.

M. Leonard Raghnaith (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Guyane et président du groupe de travail) a souhaité la bienvenue aux participants et a indiqué qu'un des objectifs de la réunion était de mieux connaître la pêche INN dans chaque RUP. Il a demandé aux participants d'intervenir et a rappelé que la réunion serait enregistrée pour la rédaction de son procès-verbal.

Madame la Secrétaire générale a indiqué que tous les participants présents dans la salle doivent garder leur masque et ne l'enlever que pour intervenir. Les écouteurs sont personnels et non transmissibles.

M. Leonard Raghnaith a indiqué que le procès-verbal de la dernière réunion du groupe de travail sur la pêche INN du (30) trente septembre (2021) deux mille vingt et un a été approuvé pour la majorité, le (31) trente et un janvier (2022) deux mille vingt-deux. Il a ajouté qu'il n'y avait toujours pas de réponse formelle de la Commission Européenne à la recommandation sur le concept de pêche de subsistance, mais que celle-ci était en cours d'analyse dans le cadre du nouveau règlement sur le contrôle de la pêche.

Mme Mercedes Garcia (*Asociación Tinerfeña de Amigos de la Naturaleza*) a demandé la parole pour confirmer si M. David Pávon (*Federación Cofradía de Pescadores de Canarias – FRCPC*).

M. David Pávon a informé qu'il était le représentant de la FRCPC et qu'il conservait par conséquent ses fonctions au sein du CCRUP.

1. Point de situation sur la pêche INN dans les RUP

M. David Pávon a indiqué qu'aux Canaries, le problème de la pêche illégale était lié à la commercialisation du poisson provenant de la pêche récréative. Il a considéré qu'il y avait de la pêche de braconnage et que les autorités ne parvenaient pas à intervenir à chaque fois. Il a souligné que la plupart des problèmes de la pêche illégale étaient internes.

M. Gualberto Rita (*Federação das Pescas dos Açores*) a indiqué que dans la pêche professionnelle aux Açores, il y avait aussi de la pêche illégale, notamment ce que l'on appelle la « *fuga à lota* » (évitement de la criée), et qu'il y avait des problèmes concernant le contrôle de la pêche. Il n'y a pas d'inspecteurs dans tous les ports de pêche et il considère qu'il est nécessaire de sensibiliser le consommateur final et les commerçants, dans le sens ne pas acheter les produits de la pêche illégale. Il a indiqué que les autorités tentent de contrôler les embarcations de pêche illégale en fonction du nombre de sorties en mer, des débarquements et de la destination du poisson.

M. Charif Abdallah (Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte) informé que le problème à Mayotte est similaire à celui de la Guyane française. Il existe une pêche illégale dont la finalité est la commercialisation/la vente illégale. Il a signalé que des collaborateurs ont contribué au développement de la pêche illégale. Il existe un commerce illégal de poissons en provenance de Madagascar, cela dit, pêche clandestine. Le contrôle de la pêche n'est pas efficace. Les restaurants devraient avoir plus de règles concernant l'origine des produits. Il est nécessaire de lutter contre le commerce illégal pour que la pêche illégale prenne fin.

Mme Anaïs Mourtada (Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins) a indiqué qu'en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion, il existe les mêmes problèmes qu'en Guyane et à Mayotte concernant la pêche illégale.

M. Michel Navolic (Comité Régional des Pêches Maritimes et Élevages Marins de Guyane) a souligné qu'il y a beaucoup de pêche illégale en Guyane ; il considère même que le volume de la pêche illégale par des embarcations venant du Suriname et de Guyana a augmenté.

M. Pedro Reis Santos (*Market Advisory Council – MAC*) a indiqué que lors de la réunion du groupe de travail 2 du MAC, le CCRUP (sur l’invitation du MAC) a mentionné l’existence de la pêche INN en Guyane, notamment la pêche illégale de poissons et de crevettes, la vente et l’importation de produits qui ne respectent pas les exigences obligatoires d’information du consommateur sur les emballages, et la pêche clandestine provenant du Brésil et du Suriname. Il a été indiqué que davantage de données sont nécessaires au sujet de la situation en Guyane et dans les autres RUP. Le CCRUP doit partager des informations avec le MAC afin d’élaborer des recommandations communes, qui seront adoptées par les deux conseils consultatifs. Il a expliqué que la prochaine réunion du groupe de travail 2 se tiendrait le (28) vingt-huit mars et aura un point à l’ordre du jour concernant la pêche INN, y compris une présentation de la Commission européenne sur le système de cartes, dans le cadre du règlement européen sur la pêche INN. Il a invité le secrétariat du CCRUP à assister à la réunion en tant qu’observateur.

2. Présentation du projet « Achetez légal »

M. Pedro Melo (*Associação dos Comerciantes do Pescado dos Açores*) a présenté le projet «Achetez légal», qui a été conçu en collaboration avec la *Federação das Pescas dos Açores*, en 2018. Ce projet a commencé aux Açores, car on a constaté que le tourisme avait augmenté, mais que cette augmentation ne se reflétait pas dans une augmentation de la consommation de poisson. Ainsi, considérant les témoignages sur l’achat de poissons provenant de la pêche illégale et d’espèces qui ne sont pas passées par la criée, ce projet a été créé pour promouvoir l’achat de produits provenant de la pêche légale, en impliquant les diverses parties prenantes. Les objectifs du projet étaient de sensibiliser les parties prenantes et la société, de promouvoir un débat pour trouver des solutions, de mettre en œuvre une stratégie commune et de rédiger une déclaration d’engagement. Avant la réunion des parties prenantes, plusieurs propositions ont vu le jour : la création d’un numéro vert, d’une ligne dédiée aux dénonciations), un centre (virtuel ou physique) pour la gestion des événements, c’est-à-dire avoir une entité d’inspection qui réunit des informations sur la pêche illégale et indique l’entité responsable de l’inspection, communique les campagnes d’alerte et de sensibilisation sur l’achat illégal et la création d’un formulaire de dénonciation. En ce qui concerne la proposition des formulaires de

dénonciation, ils ont constaté qu'un organisme d'inspection disposait déjà de ce système sur son site Internet et que les dénonciations pouvaient être faites de manière anonyme ou non. Toutefois, les dénonciations anonymes n'ont pas fait l'objet d'une enquête et il n'y a pas d'informations sur les mesures d'inspection ou leurs conséquences. Il a donné des exemples de campagnes de sensibilisation :

- « Vous pourriez empêcher les générations futures de voir des poissons dans la mer. »
- « Vous pourriez empêcher une espèce de se reproduire, en l'achetant en dessous de la taille autorisée. »
- « Vous commettez un délit. »
- « Vous nuisez au tourisme de plongée, car la biodiversité est menacée. »
- « Vous contribuez à ce que le poisson légal soit plus cher. »
- « Vous nuisez à votre santé, car vous pouvez acheter du poisson sans les conditions minimales d'hygiène et de sécurité. »
- « Le pêcheur peut perdre sa licence de pêche l'année prochaine, s'il ne démontre pas un historique de déchargement à la criée ».

Il a ensuite présenté des suggestions découlant de la réunion, notamment identifier toutes les personnes impliquées dans la chaîne d'achat illégal de poisson, croiser les informations entre les parties prenantes sur les journaux de bord, le nombre de sorties en mer et le nombre de déchargements à la criée, mettre en œuvre un projet de détection des potentielles infractions, clôturer et réserver des zones de déchargement dans les ports et les criées et disposer de plus d'inspecteurs à ces endroits, faciliter l'accès au port et à l'aéroport pour les inspections, modifier le cadre légal et informer la population que « le crime ne paie pas », mener des actions de sensibilisation auprès du grand public et principalement auprès des nouvelles générations pour favoriser un changement de mentalité (par des conférences et des ateliers pratiques, pour changer les habitudes), créer des indicateurs de risques régionaux spécifiques dans l'analyse des risques de l'autorité douanière ; marquer le poisson légal, renforcer l'utilisation de la marque « Açores », lier les revenus déclarés de la pêche et l'aide sociale, renforcer la surveillance des embarcations via le système d'identification automatique (AIS), améliorer la traçabilité du poisson provenant de la pêche ludique et sportive, mettre à la disposition du public davantage d'informations statistiques au sujet de la destination du poisson et davantage d'informations sur les amendes

appliquées, en tant que mesure de dissuasion. Il a ajouté qu'ils avaient l'intention de rédiger une déclaration commune avec toutes les parties prenantes impliquées dans le projet, mais que cela n'a pas été possible. Actuellement, ils attendent une nouvelle réunion pour que ce projet puisse se poursuivre. Il a terminé son intervention en remerciant tous les participants.

3. Analyser la faisabilité et l'intérêt de concevoir des stratégies pour mettre en œuvre le projet « Achetez légal » dans toutes les régions ultrapériphériques

M. Michel Navolic a remercié la présentation et a demandé si des membres avaient des questions.

M. Juan Martin (OP ANACEF) a indiqué que la commercialisation de produits de la pêche qui n'ont pas été tracés devrait être complètement interdite et qu'un projet pilote avec un système de surveillance électronique devrait être mis en œuvre pour certaines flottes. Il a également suggéré la création d'un réseau de ports autorisés pour le débarquement des produits, de sorte à avoir plus de contrôle. Il a convenu que des campagnes de sensibilisation devraient être promues par les différentes parties prenantes. Il a suggéré qu'une recommandation soit préparée sur la base du document présenté par M. Pedro Melo.

Mme Mercedes Garcia a suggéré d'utiliser les fonds du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA), pour financer ce type de projets, notamment dans d'autres RUP.

M. David Pávon a déclaré que le marché illégal ne porte pas seulement préjudice au secteur de la pêche. Il augmente également l'évasion fiscale et réduit par conséquent les aides sociales disponibles pour le secteur. Il a suggéré une campagne de sensibilisation de la population en général, mais surtout des jeunes générations, pour encourager une nouvelle société et une nouvelle mentalité. Les ressources actuelles dont ils disposent pour lutter contre la pêche illégale sont insuffisantes. Il a défendu une avancée technologique pour contrôler efficacement non seulement la pêche professionnelle, mais aussi la pêche récréative.

M. Gualberto Rita a mentionné que les pêcheurs professionnels n'étaient pas satisfaits de la surveillance à bord des bateaux, car leurs lieux de pêche ne devraient pas être connus du public.

Il a proposé qu'il y ait un système de surveillance fermé, c'est-à-dire uniquement accessible par certaines entités, et qu'il soit également appliqué à la pêche récréative. Concernant les ports des Açores, il a souligné que seuls quelques-uns d'entre eux disposaient déjà d'un système de surveillance. Toutefois, celui-ci ne s'applique qu'à la pêche professionnelle. Il a indiqué qu'il y a des illégalités dans la pêche professionnelle et la pêche récréative, et que les deux pêches doivent être surveillées. Il a convenu que dans le cadre du CCRUP, il était nécessaire de continuer à discuter de la pêche illégale.

M. David Pávon a mentionné qu'il comprend que le système AIS est un système de sécurité et non de surveillance. Aux Canaries, il existe le système des « boîtes vertes » et celui des « boîtes bleues » (pour les embarcations plus grands), où les données sont transférées directement au gouvernement pour la localisation et la gestion du trafic maritime, sans partage d'informations avec d'autres entités.

M. Pedro Melo a mentionné que toutes les parties prenantes doivent participer à la lutte contre le commerce illégal. Il a souligné qu'il y a un manque de sensibilisation aux dangers que peuvent impliquer les produits illégaux, par exemple en matière de santé publique. Un autre exemple est la vente de poisson en « porte à porte », où le consommateur ne vérifie pas si la personne est autorisée ou non à vendre du poisson, ce qui est une question culturelle, d'où la difficulté de mettre fin à cette pratique.

M. Michel Navolic a interrogé M. Chariff Abdallah sur la pertinence de ce type de projet pour Mayotte.

M. Chariff Abdallah a confirmé que cette question est d'intérêt commun, car elle concerne toutes les RUP.

M. Michel Navolic a indiqué qu'en Guyane, le principal problème est la pêche pratiquée par des pays tiers, mais qu'il y a aussi des achats de poisson illégal. Il a proposé la rédaction d'une recommandation à la Commission européenne pour la mobilisation de fonds, pour un possible audit et une proposition d'action pour chaque territoire ultrapériphérique, sur cette question.

Mme Anaïs Mourtada a considéré que cette question était transversale et qu'elle devait être abordée au niveau national et régional, pour présenter une position commune.

M. Michel Nalovic a demandé à M. Pedro Reis Santos s'il avait des suggestions pour une possible recommandation sur le commerce illégal.

M. Pedro Reis a répondu qu'il n'avait pas de suggestions et qu'il préférait analyser un texte rédigé par les membres pour le commenter a posteriori, s'ils le souhaitent. Il a indiqué que l'on pourrait envisager la rédaction d'une recommandation commune.

M. David Pávon a précisé que le conseil consultatif ne peut pas demander des fonds pour les audits, ne pouvant faire que des recommandations à ce sujet.

M. Juan Martin, concernant le FEAMPA, a déclaré que les programmes européens sont toujours en attente d'approbation par les États membres. Il a commenté que toutes les mesures mentionnées peuvent entrer dans le cadre du FEAMPA. Toutefois, il ne sera pas possible de les faire entrer dans le cadre du programme actuel, car comme mentionné, il se trouve déjà en phase d'approbation et actuellement, il y a déjà de très nombreux débats sur des questions telles que l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

M. Michel Navolic a remercié la participation de tous les intervenants et a conclu qu'il y avait un consensus sur la rédaction d'une recommandation sur le commerce de poisson illégal dans les RUP. Il a conclu que la pêche illégale pratiquée par des pays tiers en Guyane et à Mayotte était aujourd'hui inacceptable.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, la réunion est terminée.